

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Arrêté du 6 mai 2011 portant dissolution du groupe de maintien en condition opérationnelle du groupement central des formations aériennes de la gendarmerie du Blanc (Indre) et création du groupe de maintien en condition opérationnelle du groupement central des formations aériennes de la gendarmerie d'Orléans (Loiret)

NOR : IOCJ1109309A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,
Vu le code de la défense, partie réglementaire, III,

Arrête :

Article 1^{er}

Le groupe de maintien en condition opérationnelle du groupement central des formations aériennes de la gendarmerie du Blanc (Indre) est dissous à compter du 1^{er} juillet 2011. Corrélativement, le groupe de maintien en condition opérationnelle du groupement central des formations aériennes de la gendarmerie d'Orléans (Loiret) est créé à la même date.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 mai 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général
de la gendarmerie nationale :
Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,
L. MULLER